

RESOLUTION

Objet : Mise en place d'une base de données internationale relative aux personnes disparues et aux cadavres non identifiés au Secrétariat général d'Interpol, à Lyon
Création d'un Groupe de travail du Groupe directeur sur l'identification des victimes de catastrophes

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 74^{ème} session à Berlin (Allemagne), du 19 au 22 septembre 2005,

CONSTATANT la nécessité de mettre en place une base de données internationale relative aux personnes disparues et aux cadavres non identifiés au Secrétariat général d'Interpol, à Lyon,

SE FELICITANT des efforts déployés dans ce domaine par le Secrétariat général dans le passé,

RECOMMANDE la création d'un Groupe de travail conformément aux conditions énoncées dans le rapport AG-2005-RAP-18 ;

DEMANDE au Secrétaire Général de mettre à la disposition du Groupe de travail les ressources nécessaires à son bon fonctionnement ;

ENGAGE les Etats membres à s'investir dans l'étude et à participer activement aux travaux du Groupe ;

DEMANDE au Groupe de travail de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa 75^{ème} session, qui se tiendra en 2006.

Adoptée.